

# Comment les autorités ont-elles pu autoriser la construction d'un abattoir halal dans la Creuse

Comment ceux qui sont en charge de la Communauté de communes de Guéret-Saint-Vaury et du Conseil Général de Creuse ont-ils pu donner leur feu vert à l'institution, à grande échelle, d'un abattoir halal ?

Un abattoir halal signe la volonté délibérée de rompre avec les lois qui obligent à étourdir les animaux avant de les tuer pour obéir à des prescriptions religieuses et avec celle de 1905 qui interdit le financement des cultes, puisque l'acheteur de viande halal paye, sans le savoir, le coût de la certification délivrée par une mosquée.

De plus, au regard des chiffres avancés dans [l'article](#) du Populaire, les 5 à 8000 tonnes par an de bovins et ovins vont sans doute peu à peu se transformer en 15 à 18000 tonnes, ce qui signifie qu'une bonne partie du cheptel creusois va se retrouver halalisé... et donc, forcément, dans l'assiette du consommateur lambda qui ne veut pas du halal mais va en acheter et en consommer sans le savoir.

On sait que le secrétaire d'État au commerce, Frédéric Lefebvre, a refusé tout net la mention du mode d'abattage de la viande au prétexte que cela... stigmatiserait l'islam !!! Il vaut mieux tromper le consommateur...

**ABATTAGE RITUEL SIGNALÉ**

## Le “niet” de Lefebvre

**F**avorable à un étiquetage sur la viande précisant son mode d'abattage, notamment dans le cas d'abattage rituel, le député UMP des Hauts-de-Seine, Jacques Kossowski, avait écrit le 26 avril au secrétaire d'État au Commerce, Frédéric Lefebvre (photo), afin de « rendre obligatoire une mention spécifique sur l'emballage ». Objectif : que les clients qui « ne souhaitent pas consommer ce type de produit pour des raisons philosophiques (laïcité, défense de la condition animale, etc.) » puissent « faire un choix éclairé ». Lefebvre lui a répondu le 21 juin. C'est non !



« Le gouvernement français, explique-t-il, n'est pas favorable » à la résolution du Parlement européen de 2010 qui « introduit, en première lecture, un amendement visant à la mise en place d'une mention obligatoire de l'abattage sans étourdissement sur la viande issue d'animaux abattus selon les rites musulman ou israélite ». Selon le secrétaire d'État, très proche de Sarkozy, un tel étiquetage serait notamment « susceptible de stigmatiser, aux yeux du consommateur, des pratiques d'abattage ayant des fondements relatifs à la liberté religieuse ».

Il est absolument inadmissible et scandaleux que les pouvoirs publics prêtent la main à une telle ignominie.

Nous vous invitons à signer la [pétition](#), à écrire aux élus de Creuse (communauté de communes de Guéret-Saint-Vaury et Conseil Général) :

**Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury** 9, avenue Charles de Gaulle – BP 302 – 23006 Guéret Cedex  
Tél : 05 55 41 04 48 – Fax : 05 55 41 13 01 – [accueil@cc-gueret.fr](mailto:accueil@cc-gueret.fr)

**Conseil général de la Creuse** Château des Comtes de la Marche  
BP 250, 23011 GUERET Cedex

05 44 30 23 23

**Christine Tasin**

Résistance républicaine